

Nos tarifs

A partir de Janvier 2020 les tarifs de l'accueil de loisirs sont définis par rapport à un taux d'effort, permettant la mise en place d'un tarif spécifique à chaque famille en fonction de ses ressources.

Ce taux est défini en fonction de la formule suivante et dans la limite d'un tarif planché et d'un tarif plafond.

Quotient familial x taux d'effort/100

Les Minots Brivetais

	Taux d'effort	Taux plancher	Tarif plafond et hors commune
La demi-heure périscolaire	0.135%	0€50	1€75
Journée Mercredi et Vacances	1.10%	8€00	14€50
Demi-journée Mercredi et Vacances	0.65%	4€50	8€50